

Information générale

ITRF – tableaux d'avancement pour l'accès aux grades supérieurs – année 2010

Réf. : circulaire DGRH C2-2 GM/AB n°123 du 21 janvier 2010 relative à la gestion des ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation – année 2010

Les commissions administratives paritaires nationales du mois de juin examineront les propositions de tableaux d'avancement 2010 pour les grades suivants :

- ingénieur de recherche 1ère classe
- ingénieur d'études hors classe
- ingénieur d'études 1ère classe
- technicien classe supérieure
- adjoint technique 1ère classe
- adjoint technique principal 2ème classe
- adjoint technique principal 1ère classe

L'ancienneté de service requise s'apprécie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 (voir conditions à remplir pour être candidat)

Peuvent être promouvables les agents en cessation progressive d'activité, en congé de longue maladie (CLM), en congé de longue durée (CLD), en décharge syndicale, en position de détachement entrant, en position de détachement sortant, en position de mise à disposition.

Ne peuvent pas être promouvables, les agents en congé parental, en disponibilité ou en position hors cadre.

Le dossier complet doit comporter les pièces suivantes :

- une **fiche individuelle de proposition** (annexe II-1 et II-1 suite)
- un **rapport d'activité** (voir dossier à télécharger)
- un **rapport d'aptitude professionnelle** (voir dossier à télécharger)
- un **curriculum vitae** détaillant l'ensemble de votre parcours professionnel
- un **organigramme** permettant d'identifier clairement votre place dans votre service.